

APPEL A CANDIDATURE

MAST 1^{ère} section –emploi n° 8032

Libellé du profil :

Enseignant au département GEA en droit : droit des obligations, droit du travail, droit des entreprises, droit commercial...

MISSIONS

L'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Tarbes est une composante de l'Université de Technologie de Tarbes Occitanie Pyrénées (UTTOP) depuis le 1er janvier 2024.

La personne recrutée devra assurer des enseignements de droit au sein du département GEA.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

L'enseignant-e pourra enseigner les cours suivants :

- Introduction au droit
- Droit du travail
- Droit administratif
- Droit de la concurrence
- Droit public économique
- Administration du personnel
- Droit commercial et du crédit
- Système juridique et judiciaire
- Droit des obligations et de la consommation
- Participation au suivi des PPP et des stages,
- Participation aux SAÉ.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

- 1) Supervision de l'ensemble des enseignements de Droit des trois années de BUT, inventoriés ci-dessus.
- 2) Prise en charge de la communication du département, en relation avec la direction du département et en lien avec le Service de Communication de l'IUT :
 - Présence, organisation, gestion
 - o de la participation enseignante et étudiante aux manifestations liées à l'orientation organisées dans le bassin de recrutement du département,
 - o de la participation des enseignants et des étudiants aux différentes opérations de communication de l'IUT ou du département ;
 - Organisation et gestion du planning de la participation enseignante et étudiante aux Journées Portes ouvertes des établissements scolaires (principalement les lycées) situés dans le bassin de recrutement ;
 - Participation à la conception de supports de communication utilisés par le département (Newsletter et l'Actu, plaquettes, posters, présentations numériques) ;
 - Organisation d'activités pédagogiques du type « Je filme le métier qui me plaît » ou « Je filme ma formation » ... ;
 - Participation à la communication numérique du département (réseaux sociaux...);
 - Appui à la veille sur la communication des formations du domaine du département.
- 3) En tant que de besoin et nécessité du service, participation aux réunions impliquant le département.

Lieu d'exercice : IUT Tarbes– Dépt Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)

Contact : chef de dépt Marie-Laetitia Pastor

Courriel : marie.laetitia.pastor@iut-tarbes.fr

Téléphone : 05 62 44 42 02

Maître de conférences ASSOCIÉ à Mi-temps (MAST)

Les enseignants-chercheurs associés sont régis par les décrets 85-733 du 17 juillet 1985 et 91-267 du 6 mars 1991.

Les enseignants-chercheurs associés sont des professionnels confirmés qui viennent compléter les champs de compétences de l'IUT en apportant leur savoir-faire ainsi que leur connaissance du terrain et des milieux professionnels considérés.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Peuvent faire acte de candidature, en qualité de maître de conférences associé à mi-temps (mast) les personnalités de nationalité française ou étrangère justifiant depuis au moins trois ans d'une activité professionnelle principale stable, autre que d'enseignement, et d'une expérience professionnelle en rapport direct avec la spécialité enseignée.

L'activité principale d'une personne est définie comme son activité la plus rémunératrice (indépendamment du temps de travail effectivement consacré à cette activité).

Les revenus dégagés de l'activité exercée à l'extérieur de l'université doivent être supérieurs aux revenus obtenus de l'université (y compris rémunération des heures complémentaires).

Aucune autre charge d'enseignement ne peut être réalisée en dehors de l'Université de Technologie de Tarbes.

Les agents publics exerçant dans un établissement d'enseignement ou de recherche ne peuvent être nommés enseignants associés à mi-temps.

Rémunération brute mensuelle : Indice Brut 253

Durée de la nomination : 3 ans, éventuellement renouvelable par période n'excédant pas 3 ans

OBLIGATIONS DE SERVICE

Les MAST doivent un service d'une durée égale à la moitié de celle qui s'applique aux personnels titulaires enseignants-chercheurs :

-50 % du temps consacré aux missions pédagogiques : préparation des cours, participation aux réunions pédagogiques et au pilotage des formations, délivrance d'enseignements en présentiel à hauteur de 96 heures équivalent TD par année universitaire, préparation des sujets d'examens, surveillances des examens, corrections des copies, participations aux jurys de délibérations des diplômes concernés

-50% du temps consacré à des missions de recherche et/ou d'administration, d'accompagnement des étudiants, de développement des relations extérieures de l'IUT (relations avec les milieux professionnels, partenaires institutionnels ...) ou d'autres missions et responsabilités spécifiques définies lors de la prise de poste.

La continuité de l'activité principale sera vérifiée, chaque année, par le service RH de l'IUT, quelle que soit la durée du contrat.

La cessation de l'activité principale entraînera de plein droit la cessation du contrat d'association, au terme de l'année universitaire en cours.

PIECES A FOURNIR

Pour les candidats salariés :

- un cv détaillé et une lettre de motivation
- le présent dossier dûment complété
- une attestation de travail actualisée de l'employeur principal précisant la date d'embauche, la nature du contrat, les fonctions, la quotité de travail et la rémunération
- la copie recto-verso lisible d'une pièce d'identité
- la copie du diplôme le plus élevé
- les 3 dernier avis pré rempli **d'imposition (page indiquant les revenus connus des différents employeurs)**
- la copie contrat de travail et avenant
- les 3 dernières fiches de paie

Si vous êtes agent public (hors établissement d'enseignement ou de recherche), autorisation de l'autorité hiérarchique dont vous relevez

Pour les candidats non -salariés (profession libérale ou travailleurs indépendants, direction d'entreprise)

- un cv détaillé et une lettre de motivation
- le présent dossier dûment complété
- l'attestation sur l'honneur d'exercer une activité principale non salarié, et hors enseignement dont les revenus constituent un moyen de subsistance suffisant depuis au moins 3 ans
- la copie recto-verso lisible d'une pièce d'identité
- la copie du diplôme le plus élevé
- l'avis complet d'imposition à la CET (contribution économique territoriale) des 3 dernières années
- l'inscription au répertoire national des entreprises
- inscription à un ordre professionnel (ex : inscription à l'ordre des avocats)
- la copie du bilan et compte de résultat établi et validés par votre comptable
- les 3 dernier avis pré rempli **d'imposition (page indiquant les revenus connus des différents employeurs)**
- les déclarations de chiffres d'affaires Urssaf des 3 dernières années
- les avis d'imposition complet sur le revenu des 3 dernières années

MODALITES

Le dossier de candidature complet accompagné des pièces à fournir devra parvenir, par courriel uniquement à service.personnel@liste.iut-tarbes.fr, au plus tard le **08 juin 2026.**